

La Faute : le plan anti-inondation à revoir

Le tribunal administratif a annulé le plan de prévention des risques de la commune endeuillée par Xynthia.

Le plan de prévention des risques d'inondations (PPRI) de La Faute-sur-Mer (Vendée) datait de juillet 2012, un peu plus de deux ans après la catastrophe Xynthia et ses 29 morts. Il est caduc. Ainsi en a décidé le tribunal administratif. À la surprise même de M^e Emmanuel Vital-Durand, avocat de l'association de défense des propriétaires : « **En règle générale, le tribunal se range à l'avis du rapporteur public, qui n'avait demandé qu'une annulation partielle.** »

Le jugement est allé au-delà. « **Il reconnaît que le travail des services de l'État avait été, dans la précipitation, mal fait. Des zones pas submergées ont été classées à risque élevé ; d'autres, submergées pendant la tempête Xynthia, se sont retrouvées en dehors de la zone inconstructible. L'administration va désormais pouvoir travailler sereinement, sans le côté émotif de cette première mouture.** »

La décision satisfait la centaine de membres de l'association. « **Mais on a gagné une étape, pas le Tour de France** », tempère son prési-

dent, Serge Claveau, qui précise : « **Nous ne sommes pas contre le PPRI, nous ne sommes pas contre les zones rouges, mais il faut les adapter. Ce que nous n'avons pas accepté, c'est que les gens soient spoliés du jour au lendemain, leur terrain devenant inconstructible.** » L'association va « **maintenant essayer d'être associée dans la rédaction du nouveau PPRI** ».

De l'autre côté du pont sur le Lay qui sépare les deux communes, le ressenti est autre. Le PPRI de L'Aiguillon, lui aussi de juillet 2012, n'est pas remis en cause. Les arguments des plaignants étaient similaires. Notamment, une importante zone au nord de la commune, jamais inondée, a été classée inconstructible.

Le commissaire enquêteur avait émis une réserve à ce sujet, pas retenue par le rapporteur. De quoi envisager un appel ? « **Nous nous déciderons en assemblée générale mi-février** », précise Jean-Marie Angotti, le président de *L'avenir ensemble*. Il s'abstient de tout commentaire dans l'attente des détails du jugement.

Le gigantisme, nouveau danger de la mer